

AR PREFECTURE

017-251710687-20210705-DELIB282021-DE
Recu le 07/07/2021



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827

2020

Traitement des ordures ménagères et des déchets verts



Table des matières

<i>La présentation du SIL</i>	- 3 -
I. Historique	- 3 -
II. Le territoire	- 4 -
III. Les compétences	- 5 -
IV. Les sites	- 6 -
V. Les actions de prévention et de réduction des déchets	- 6 -
VI. L'emploi	- 6 -
VII. La concertation et la gouvernance	- 7 -
<i>Les indicateurs techniques</i>	- 8 -
I. Le traitement des ordures ménagères et assimilés	- 8 -
II. Le traitement des déchets verts	- 20 -
<i>Les indicateurs financiers</i>	- 22 -
I. Les différents contrats	- 22 -
II. Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public	- 22 -
III. Les dépenses du SIL	- 24 -
IV. Les recettes du SIL	- 27 -
<i>Les chiffres clés</i>	- 29 -
<i>Les évènements marquants de l'année 2020</i>	- 30 -
I. Travaux	- 30 -
II. Administratif et Juridique	- 30 -

I. Historique

Le Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outil de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries ;
- ✓ Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existants : bâtiments, équipements ;
- ✓ Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Courant d'année 2008 et début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobique (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

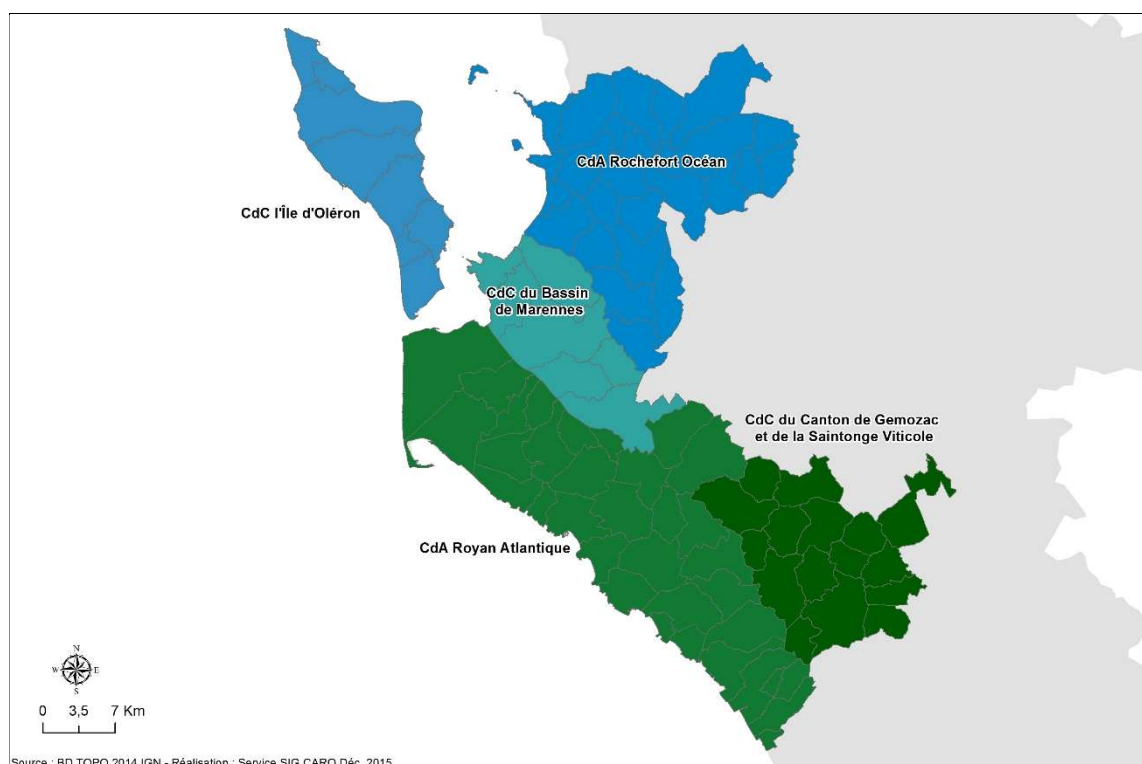
En 2018, après deux ans et demi de construction, un centre multifilières de valorisation des déchets « Le Pôle des Jamelles » entre en fonctionnement avec la capacité de valoriser 85 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

ii. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe cinq collectivités territoriales partenaires :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'Ile-d 'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes

Le SIL conserve le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD (Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères nord de la Charente-Maritime)



Le SIL compte en intégrant la population de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, selon la population INSEE, **202 156 habitants** avec une très forte augmentation en période estivale.

III. Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

1. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement,
2. L'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés,
3. La mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent,
4. L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri,
5. La gestion des unités de compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.
6. Toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.

La prévention, la mise en place et l'exploitation des déchèteries, l'organisation et la gestion des collectes des déchets ménagers et assimilés restent de la compétence des EPCI membres.

En vue d'une utilisation rationnelle de ses équipements, pour optimiser les objectifs portés par la loi sur les déchets et notamment réduire les nuisances sur l'environnement dues aux transports, le syndicat peut fournir, à titre accessoire, occasionnel et limité dans le temps, des prestations à des collectivités non membres en cas de défaillance momentanée de leurs installations.

Le Syndicat peut également, aux mêmes conditions, recourir aux services de collectivités non membres lors d'interruptions techniques annuelles programmées ou exceptionnelles.

Le Syndicat peut mettre en place ou s'associer à des actions de coopération avec les communes et les tiers dans tous les domaines intéressants les déchets.

Le Syndicat exerce ses compétences en régie ou peut les confier en tout ou partie à des tiers par la conclusion de contrats.

En 2020 le SIL a la charge plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers et les déchets verts du territoire :

- Un centre multi-filières de valorisation de déchets à Echillais ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, situées à Échillais,
- Deux installations de broyage et de transfert de déchets verts, située à Grézac, et Saint-Just Luzac

V. Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Cependant, le SIL est un partenaire dans les actions mises en œuvre. De plus, il tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

VI. L'emploi

En 2020, le SIL comptait 4 agents

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	C	1 poste 35H
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1 poste 35H
Responsable financier	A	1 poste/6 mois Temps partiel
Ingénieur Territorial	A	1 poste 35H

AR PREFECTURE

017-251710687-20210705-DEL16282021-DE
Reçu le 07/07/2021

VII La concertation et la gouvernance

Le SIL possède un site internet : <http://www.sil-dechets.fr/>

En 2020,

Les instances de concertation ne se sont pas réunies suite à la pandémie COVID19 :

- La Commissions Consultatives des Services Publics Locaux
- La Commission de Suivi de Site du Centre Multifilières du pôle des Jamelles
- La Commission de Délégation de service Public

Les instances de décisions se sont quant à elles réunies :

- Le bureau Syndical : les 7 janvier, 23 octobre
- Le Comité Syndical : les 4 février, 18 février, 13 mars, 22 septembre, 12 novembre

Les indicateurs techniques

I. Le traitement des ordures ménagères et assimilés1. *Les tonnages traités*

En 2020, le SIL a traité 62 373 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées par les EPCI membres. Ont également transité par le centre de transfert de Médis des déchets assimilés (services techniques, entreprises...) 22 tonnes

Le tonnage d'ordures ménagères du SIL a diminué de 3.8 % entre 2019 et 2020, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri et de la réduction des déchets et aux extensions des consignes de tri.

EPCI membres du SIL	2018	2019	2020	Evolution entre 2019 et 2020
CDA Royan Atlantique	29 428	29 250	28 337	-3,1%
CDA Rochefort Océan	17 626	17 324	17 115	-1,2%
CDC Ile d' Oléron	13 480	12 627	11 267	-10,8%
CDC Marennes	2 903	2 739	2 698	-1,5%
CYCLAD- CDC Gémozac et Saintonge viticole	3 021	2 897	2 956	2,0%
total OM	66 458	64 837	62 373	-3,8%
Déchets assimilés Médis	550	439	22	-94,9%

SOVAL dans le cadre de la délégation de service publique a quant à lui pris en charge sur le CMVD 16 101 tonnes de déchets des apporteurs tiers produits sur le territoire du SIL, qui sont pour la plupart des tout-venants de déchèterie, des ordures ménagères assimilées ou des déchets industriels banals apportés directement par des gros producteurs, et les refus du tri sélectif des membres du SIL.

	2018	2019	2020	Evolution entre 2019 et 2020
Apporteurs tiers de SOVAL	12 984	21 543	16 101	-25,3%

La diminution de 25,3% de ces tonnages est liée à plusieurs arrêts du four d'incinération suite à des aléas techniques. De plus l'incinération en direct d'ordures ménagères fraîches non triées pendant la période de Covid a entraîné une surcharge au niveau de l'incinération entre mars et juin limitant l'apport de déchets ménagers assimilés du territoire.

Cependant, la totalité des déchets ménagers des EPCI du SIL ont été traités sur le CMVD en 2020.

2. Bilan de fonctionnement du CMVD

L'autorisation préfectorale n°18-0064 autorise les installations à :

	Capacité autorisée AE n°18-0064	Capacité atteinte en 2020
2782 - Réception des déchets ménagers y compris de biodéchets triés à la source et déchets de commerçants et artisans collectés conjointement	85 000 T/an	78 737 T/an
2771 - Incinération des déchets ménagers triés et refus de collecte sélective	69 000 T/an	65 285 T/an

Les 78 737 tonnes se répartissent ainsi :

62 395 tonnes d'ordures ménagères assimilées du SIL

241 tonnes de biodéchets

16 101 de déchets tiers apportés par SOVAL :

- 121 tonnes d'ordures ménagères
- 3 487 tonnes de refus de collecte sélective
- 2 899 tonnes d'encombrants ou tout-venant de déchèteries
- 9 594 tonnes de déchets DIB en mélange
-

3 311 balles soient environ 2 715 tonnes ont été stockées au 31 décembre 2020

AR PREFECTURE

017-251710687-20210705-DELIB282021-DE
Reçu le 07/07/2021

	Tonnage réceptionné	Tonnage traité			
		Tonnage trié	Tonnage mis en balles	tonnage incinéré direct	tonnage incinéré après TMB
Ordures ménagères y compris tiers	62 395	48 212	2 715	10 449	38 735
Déchets tiers SOVAL	16 101			16 101	
stock fosses au 31/12/2019 en attente de traitement	1 800				
Total à traiter	80 296			65 285	
Stock fosses au 31/12/2020 en attente de traitement	2 819				

Le tonnage total traité correspond au tonnage d'ordures ménagère trié (48 212 tonnes) + tonnage mis en balles (2715) tonnage direct incinéré (10 449 + 16 101)= 77 477 tonnes

Le stock fosse est égale au total à traiter (80 296) – le tonnage traité (77 477) = 2 819 tonnes.

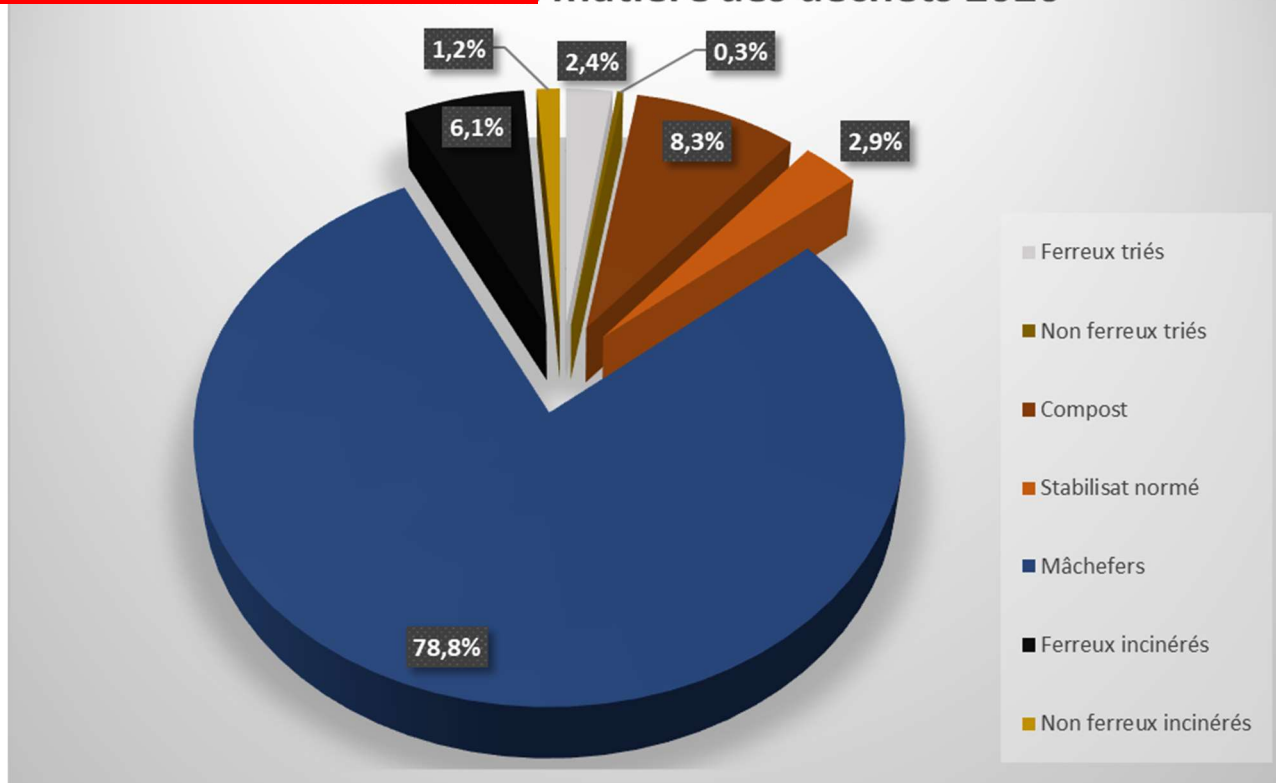
Les ordures ménagères incinérées en direct sont la résultante de l'arrêt du TMB pendant le confinement de mars à mai 2020.

a. *Valorisation matière*

En 2020 le fonctionnement des installations a permis de valoriser sous forme matière 25% des déchets traités, grâce aux opérations de tri des ordures ménagères et des mâchefers.

La valorisation se répartie ainsi :

Valorisation matière des déchets 2020

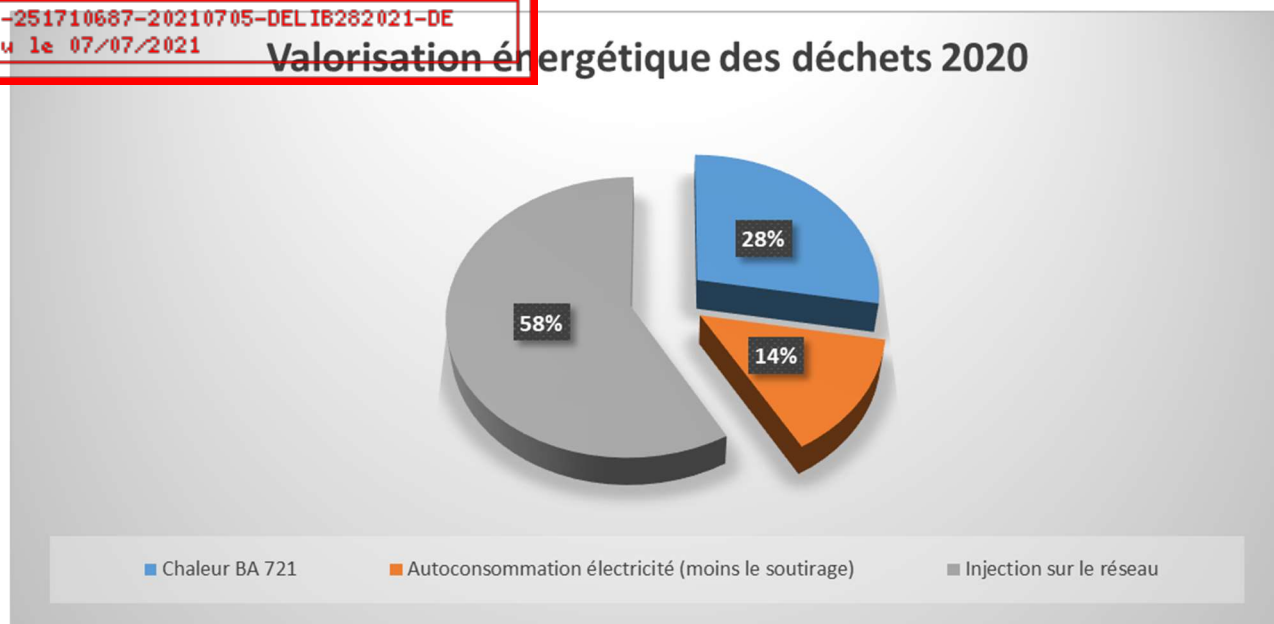


b. Valorisation énergétique

En 2020, près 15 879 Mwh de chaleur ont été vendues à la Base aérienne 721, ce qui représente l'équivalence de la consommation en eau chaude sanitaire et chauffage de 1 590 logements.

33 390 Mwh d'électricité ont été injectés sur le réseau ENEDIS, soit l'équivalence de la consommation électrique de 7 000 foyers.

Valorisation énergétique des déchets 2020

c. *Résidus de traitement*

En 2020, 97% des déchets traités sur le site ont été valorisés.

Tonnes traitées		65 285
Résidus ultimes de traitement sans filière de valorisation	REFIOM	2251
	stabilisat	0

Taux de valorisation associé à la performance

	2020
Taux de valorisation énergétique R1	74.98%
Taux de valorisation matière	25%

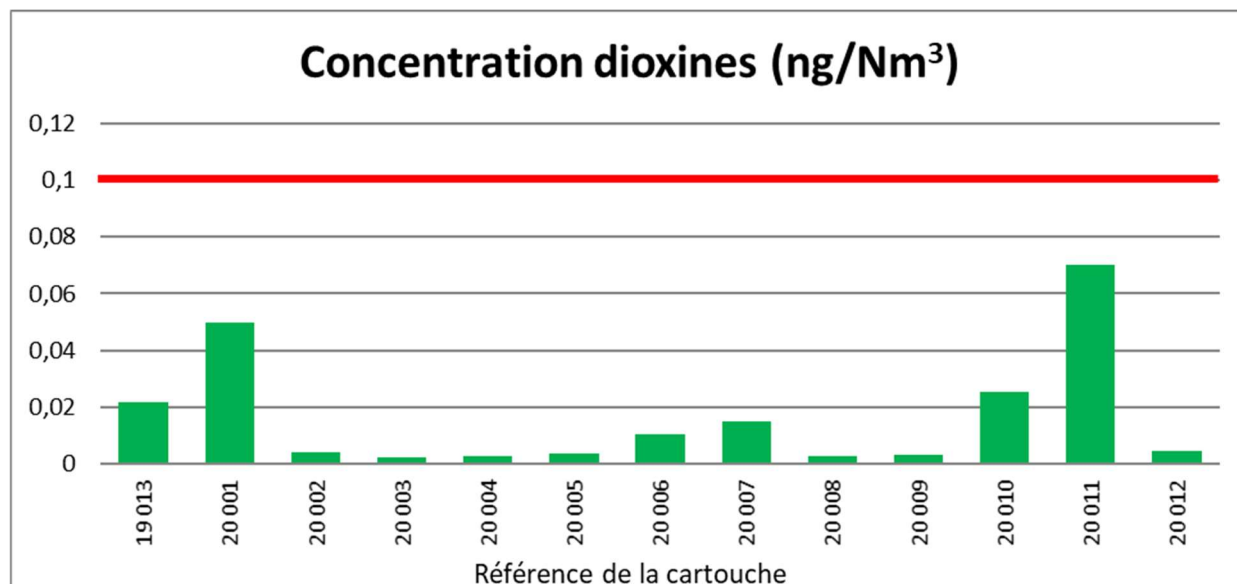
d. *Bilan environnemental et impact sanitaire*

En 2020, sur les 60h de dépassement horaire autorisées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation, 9 heures ont été enregistrées dont :

- 83% (7,5h) concernent des dépassements de dioxyde de carbone (CO)
- 11% (1h) concernent des dépassements de Chlorure d'hydrogène (HCl)
- 6% (1/2 heure) concernent des dépassements de poussières

Aucun dépassement journalier observé.

Concernant les concentrations en dioxines, les analyses des cartouches de prélèvements par un laboratoire indépendant n'ont montré aucun dépassement sur l'année 2020.



Observatoire des odeurs du CMVD

Depuis la mise en Service du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets, SOVAL a mis en place pour le suivi des odeurs un jury de nez, composé de 21 personnes riveraines dans un rayon de 4 km autour du site. Sa mise en service date du 05/12/2018.

Le suivi olfactif pour l'année 2020 a été réalisé avec la participation volontaire de 20 personnes formées conformément à la norme NF X43-103, contre 21 en 2019 (1 personne s'est retirée du programme de suivi). Ces 20 observateurs, membres du jury de nez, sont répartis dans un rayon jusqu'à 4000m autour du site. Les communes les plus fréquemment sous les vents du site, en conditions favorables à la perception des odeurs, sont

principalement les communes situées au Sud-Est (Echillais), à l'Ouest (Soubise) et au Nord-Nord-Est (Echillais, quartier La Noraudière, Rochefort). Au cours de l'année 2020, un total de **19 perceptions d'odeurs** a été enregistré (contre 56 en 2019). 20% d'entre elles correspondent à des perceptions spontanées (4 signalements sur 19). Des odeurs ont été perçues, sur les communes d'Echillais et de Rochefort. Les odeurs signalées sont attribuées aux déchets fermentés (74%) et aux ordures ménagères (26%). Elles sont principalement d'intensité forte (48%) à moyenne (26%), moyennement gênantes (37%) et perçues en continu (63%). Toutefois, cette répartition se base sur un ensemble de 19 signalements en 12 mois, ce qui est faible. La répartition dans le temps de ces 19 perceptions d'odeurs, laisse apparaître une période défavorable de juillet à octobre 2020 (période estivale). Période où sont enregistrées les 19 signalement d'odeurs dans l'environnement. Aucune perception d'odeur n'est déclarée les 8 autres mois de l'année 2020. Le site fonctionne en continue et aucun évènement type travaux, ou accident ne nous a été transmis par l'exploitant pour nous permettre d'identifier une corrélation entre le fonctionnement du site et les perceptions d'odeurs signalées par les riverains ni même pour expliquer la présence de cette période défavorable. Nous ne pouvons que mettre en évidence la saison estivale, plus propice à la perception des odeurs de par la stabilité atmosphérique et les températures élevées qui favorisent la fermentation des ordures ménagères. Concernant les participants, le nombre de riverains actifs a diminué. La remobilisation régulière du jury, via des réunions publiques ou des communications apparaît essentielle pour maintenir un bon taux de participation. Il est également possible de renforcer le panel de jury de nez en intégrant de nouveaux participants au programme de suivi.

Plan de Surveillance Environnemental

L'objectif d'un Plan de Surveillance Environnemental (PSE) est de suivre l'évolution des concentrations en dioxines et furannes, et des métaux dans les éléments environnementaux suivantes : lichens, sols, retombées atmosphériques, herbes, air ambiant, légumes de potagers. Le PSE autour du CMVD d'Echillais repose sur des campagnes de mesures annuelles permettant d'évaluer l'impact de l'installation sur son environnement. Il s'appuie également sur l'étude réalisée en 2013 définissant l'état initial de la zone d'étude ainsi que le rapport de synthèse du programme 2018.

Dans leur ensemble, les résultats de la campagne de surveillance menée en 2020 autour du CMVD d'Echillais confirment que l'installation dans sa configuration actuelle n'a pas causé d'impact significatif sur son environnement, que cela soit en comparaison au témoin local, aux valeurs repères et/ou de gestion à l'échelle nationale ou encore aux résultats obtenus lors de l'étude d'état initial en 2013. Les résultats s'avèrent souvent même en deçà des valeurs de 2013.

Comparatif des rejets avec l'ancienne usine d'Echillais (Données GERP 2015 à 2019)

Alors même que l'ancienne usine d'Echillais avait de très bonnes performances en-dessous des valeurs limites réglementaires :

Pour 1 tonne de déchets traitée:

- Poussières ÷ par 9
- Monoxyde de carbone ÷ par 1,5
- Arsenic, Chrome, Cuivre, Cobalt, Manganèse, Nickel, Plomb, Antimoine, Vanadium et Zinc divisés ÷ par 2
- Chlore, dioxyde de soufre et chlorure d'hydrogène x par 2 car le CMVD traite également des déchets industriels banals mais toujours en dessous des limites réglementaires
- Rejets similaires pour les autres éléments
- Nouveaux éléments mesurés : Ammoniac et mercure
- Les rejets annuels en dioxines et furanes ont été ÷ par 4,5
- Plus aucun rejet sur le site de l'ancienne usine d'Oléron depuis sa fermeture et sa démolition.

2017



- **39%** des déchets du SIL incinérés avec valorisation énergétique (réseau de chaleur)



- **9%** des déchets du SIL incinérés sans valorisation énergétique



- **52%** des déchets du SIL enfouis en gironde

Depuis 2018



- **100%** des déchets du SIL traités pour une valorisation matière et énergétique
- Un **nouvel outils de traitement des biodéchets** collectés séparément

-62 000 km/an
- 3 000 tonnes de CO²/an



AR PREFECTURE

017-251710687-20210705-DELIB282021-DE
Reçu le 07/07/2021

e. *Résultat des analyses sur le compost*

Les composts qu'ils soient issus des ordures ménagères, des biodéchets ou des déchets verts doivent répondre à la norme officielle des composts : NFU 44 051.

Seul le lot de l'alvéole 4 de 2020 a présenté une non-conformité révélée sur les analyses de janvier 2021, après avoir été accidentellement livré chez un agriculteur, celui-ci a été repris et enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux.

Synthèse des analyses composts ordures ménagères NFU 44-051

année de production			2019	2019	2020	2020	2020
lot	unité	seuil	2019 alveole 5	2019 alveole 1	2020 alveole 2	2020 alveole 3	2020 alveole 4
matière sèche	%	>= 30	89,4	77,8	58,5	71,1	78,1
humidité	%		10,6	22,2	41,5	28,9	21,9
pH			7,9	7,6	8,9	7,6	7,9
conductivité	mS / cm		5,9	5,81	1,95	4,29	5,91
perte au feu	%	>= 20	39,2	34,6	23,6	34,7	38,9
matière minérale	%		50,2	43,2	34,9	36,4	39,2
azote kjedahl	%		1,36	1,64	1,1	1,38	2,14
azote global	%	< 3	1,36	1,64	1,1	1,38	2,14
rapport MO/N organique			31	23,6	22,2	28,8	21
azote ammoniacal	%		0,09	0,18	0,04	0,17	0,29
azote nitrique	mg / kg		10	10	30,5	10	10
azote uréique	%		0,02	0,02	0,02	0,02	0,03
phosphore	%	< 3	1,3	0,91	0,54	0,97	1,02
potassium	%	< 3	1,05	0,7	0,87	1,02	0,73
magnésium	%		1,13	0,81	0,39	0,78	0,68
calcium	%		10,8	10,4	4,52	7,68	8,04
sodium	%		1	0,72	0,15	0,63	0,83
total Nt+P2O5+K2O	%	< 7	3,71	3,25	2,51	3,37	3,89
soufre	%		1,56	0,79	0,42	1,07	2,46
C organique	g / kg		196	173	118	174	194
N organique	%		1,27	1,47	1,06	1,21	1,85
rapport C/Norg			15,5	11,8	11,1	14,4	10,5
rapport C/Nt		> 8	14,4	10,5	10,7	12,6	9,1
(N-NO3+N-NH4+Nuréique)/NT	%	< 33	7,9	12,2	5,6	14,1	14,9
chrome	mg / kg	<= 120	52,5	46,8	20,1	53,8	48,4
cuiivre	mg / kg	<= 300	234	137	89,6	191	158
nickel	mg / kg	<= 60	29,5	22,1	10,5	31,9	35,4
zinc	mg / kg	<= 600	464	427	250	513	459
arsenic	mg / kg	<= 18	10,5	3,8	4,4	8,7	5,7
cadmium	mg / kg	<= 3	1,3	1,3	0,58	1,9	1,7
plomb	mg / kg	<= 180	89,4	62,1	75,8	85,6	68,8
mercure	mg / kg	<= 2	1,5	0,6	0,2	1,2	0,8
sélénium	mg / kg	<= 12	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
fluoranthène	mg / kg	<= 4	0,19	0,05	0,13	0,18	0,14
benzo fluoranthène	mg / kg	<= 2,5	0,08	0,05	0,13	0,09	0,06
benzo pyrène	mg / kg	<= 1,5	0,05	0,05	0,06	0,05	0,05
verre et métaux > 2 mm	% / sec	<= 2	1,34	0,83	0,67	0,89	3,63
plastiques durs, textile > 5 mm	% / sec	<= 0,8	0,1	0,02	0,06	0,01	0,49
légers > 5 mm	% / sec	<= 0,3	0	0	0	0	0
escherichia coli	ufc/g MB		100	100	1000	100	100
entérocoques	/g MB		2130	77430	702200	19800	150800
salmonella	/g MB	absence	absence	absence	absence	absence	absence
œufs d'helminthes viables	/1,5 MB	absence	absence	absence	absence	absence	absence
Conformité NFU44-051			oui	oui	oui	oui	non

En 2020, 241 tonnes en provenance de la CDA Rochefort Océan et de la CDC Ile d'Oléron, ont été compostées sur le site.

EPCI membres du SIL	2019	2020
CDA Royan Atlantique	0	0
CDA Rochefort Océan	66	106
CDC Ile d' Oléron	41	135
CDC Marennes	0	0
CDC Gémozac et Saintonge viticole	0	0
Tonnage OM SIL	106	241
	2019	2020
Apporteurs tiers	0	0

A l'instar de la fabrication du compost issu des ordures ménagères qui connaît un tri poussé sur les inertes, le compost issu des biodéchets ne subit qu'un criblage grossier considérant que le tri à la source doit éviter la présence de verre, de métaux et de plastique.

Le premier lot de compost de biodéchets (31 tonnes) ne répondant pas aux critères de la norme a été incinéré sur le site en 2021.

numéro lot	Conformité NFU 44 051			statut (stock/expédié)	Quantité (Tonnes)	Filière de valorisation/traitement
	amendement	bactério	inerte			
2019 alveole 5	oui	oui	oui	expédié	604,78	Valorisation amendement organique
2019 alveole 1	oui	oui	oui	expédié	640,84	Valorisation amendement organique
2020 alveole 2	oui	oui	oui	expédié	792,76	Valorisation amendement organique
2020 alveole 3	oui	oui	oui	expédié	782,58	Valorisation amendement organique
2020 alveole 4	oui	oui	NON	stock	428,22	Enfouissement Lapouyade

Synthèse des analyses composts biodéchets NFU 44-051

lot	unité	seuil	Lot 1 2019/2020	Lot 2-2020/2021
matière sèche	%	>= 30	75,5	78,3
humidité	%		24,5	21,7
pH			8,5	8
conductivité	mS / cm		2,69	2,68
perte au feu	%	>= 20		27,1
matière minérale	%		37,7	51,2
azote kjedahl	%		2,46	1,44
azote global	%	< 3	2,46	1,44
rapport MO/N organique			17,3	19,6
azote ammoniacal	%		0,278	0,06
azote nitrique	% ou *mg /Kg		0,001	*<10,00
azote uréique	%		0,05	0,02
phosphore	%	< 3	1,12	0,69
potassium	%	< 3	1,21	0,78
magnésium	%		0,48	0,4
calcium	%		6,99	15,3
sodium	%		0,43	0,29
total Nt+P2O5+K2O	%	< 7	4,79	2,91
soufre	%			1,37
C organique	%		18,9	
N organique	%		2,18	1,38
rapport C/Norg			8,7	9,8
rapport C/Nt		> 8	7,7	9,4
(N-NO3+N-NH4+Nuréique)/NT	%	< 33	13%	5,5
chrome	mg / kg	<= 120	25	16,9
cuivre	mg / kg	<= 300	57,7	31,8
nickel	mg / kg	<= 60	14,6	9,2
zinc	mg / kg	<= 600	220	111
arsenic	mg / kg	<= 18	6,3	3,8
cadmium	mg / kg	<= 3	0,56	0,43
plomb	mg / kg	<= 180	62	23,1
mercure	mg / kg	<= 2	0,16	0,1
sélénium	mg / kg	<= 12	0,48	0,5
fluoranthène	mg / kg	<= 4	0,18	0,1
benzo fluoranthène	mg / kg	<= 2,5	0,155	0,07
benzo pyrène	mg / kg	<= 1,5	0,091	0,05
verre et métaux > 2 mm	% / sec	<= 2	2,27	0,28
plastiques durs, textile > 5 mm	% / sec	<= 0,8	0,35	0,23
légers > 5 mm	% / sec	<= 0,3	0	0,01
escherichia coli	ufc/g MB		100	100
entérocoques	/g MB		24800	37800
salmonella	/g MB	absence	absence	absence
œufs d'helminthes viables	/1,5 MB	absence	absence	absence
Conformité NFU44-051			Non	Oui

II. Le traitement des déchets verts

1. *Les tonnages traités*

En 2020, le SIL a traité 32 066 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 1 292 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 33 358 tonnes.

EPCI membres du SIL	2018	2019	2020	Evolution entre 2019 et 2020
Tonnes SIL	41 721	37 334	32 066	-14,1%
CDA Royan Atlantique	19 937	15 432	12 061	-21,8%
CDA Rochefort Océan	6 516	6 960	6 325	-9,1%
CDC Ile d' Oléron	11 676	10 991	10 279	-6,5%
CDC Marennes	3 592	3 951	3 401	-13,9%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	0	0	0	0,0%
<i>Apporteurs tiers</i>	<i>1 140</i>	<i>1 178</i>	<i>1 292</i>	<i>9,7%</i>

Les déchets verts de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole sont traités par CYCLAD.

Les 1 292 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers qui sont arrivés sur la plateforme de compostage d'Echillais sont de la responsabilité de SOVAL Nord et ne sont pas pris en charge financièrement par le SIL.

2. *Les modes de traitement*

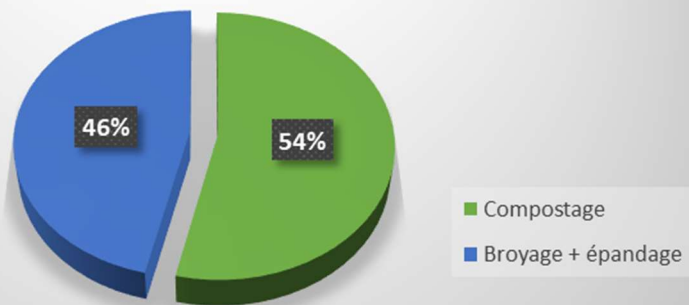
En 2020, les déchets verts ont été traités de deux façons soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.

AR PREFECTURE

017-251710687-20210705-DELIB282021-DE

Reçu le 07/07/2021

Répartition des modes de traitement des déchets verts 2020



I. Les différents contrats

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant 2019 des prestations HT	Montant 2020 des prestations HT	Evolution n/n-1	Commentaire
SOVAL NORD	Exploitation du CMVD	Dégation de Service Public - 12 ans	02-août-27	5 586 334 €	5 492 834 €	-2%	Baisse des tonnages SIL
SUEZ	Exploitation du centre de transfert de Médis	Marché de service - 3 ans	31-mai-24	471 020 €	496 652 €	5%	Groupement de commande avec la CDA Royan Atlantique, rééquilibrage des charges de transfert sélectif et OM
SUEZ	Exploitation du centre de transfert de St Pierre d'Oléron	Marché de service - 31 mois renouvelable une fois 24 mois	31-janv-23	280 264 €	273 250 €	-3%	Baisse des tonnages SIL
Loca Recuper	Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Grézac	Marché de service - 36 mois renouvelable deux fois 12 mois	30-juin-23	340 545 €	318 800 €	-6%	Baisse des tonnages SIL
SEDE Environnement	Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de St Just Luzac	Marché de service - 1 an reconductible 2 fois	15-févr-19	28 445 €		5%	Pas d'augmentation réelle, seulement une prestation à cheval sur 2019/2020
Loca Recuper		Marché de service - 2 ans reconductible 2 ans	30-juin-23	32 033 €	63 483 €		

II. Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public

Le délégataire produit chaque année avant le 30 avril suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel de gestion établi suivant les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005. Le SIL a ensuite 4 mois pour formuler des remarques. Aussi les comptes d'exploitation présentés dans ce rapport sont ceux de 2019, ceux de 2020 étant encore en analyse.

1 Recettes d'exploitation	
Recette fixe exploitation installations de traitement OMR	3 042 748,00 €
Recette proportionnelle OMR	2 245 791,00 €
Recette proportionnelles Biodéchets	1 401,00 €
Recette proportionnelle exploitation plateforme de compostage	199 516,00 €
Recette encombrant / DIB / OM apporté par le délégataire	1 716 719,00 €
Recette Déchets vert apportés par le délégataire	37 161,00 €
Recette Biodéchets apportés par le délégataire	- €
Recette Valorisation compost déchets vert	5 005,00 €
Recette Valorisation compost et stabilisat OMR et biodéchets	48 090,00 €
Recette ventes matériaux ferreux	45 293,00 €
Recette ventes matériaux non ferreux	59 748,00 €
Recettes ventes de chaleurs	562 221,00 €
Recette ventes électriques	1 782 759,00 €
Reprise dotation au fond GER	560 527,00 €
Recettes autres (TGAP, refacturation Vinci...)	532 339,00 €
Total Recettes	10 839 318,00 €
Charges fixes d'exploitation	
Personnel	2 256 948,00 €
Assurances	481 813,00 €
Contrôles réglementaires	192 349,00 €
Entretien courant	320 488,00 €
Amortissements	129 877,00 €
Frais d'étude /certification/suivie de travaux	208 356,00 €
Frais de gestion	78 632,00 €
Taxes	202 474,00 €
Autres (Frais admin + IT & Telecom + Pénalités + Reprise dépréciation)	50 601,00 €
Total Charge Fixes	3 921 538,00 €
Charges proportionnelles d'exploitation	
Achat Electricité	83 923,00 €
Eau	53 421,00 €
Entretien courant et petit consommable	693 816,00 €
Combustibles (Fioul)	194 071,00 €
Réactifs traitement des fumées	383 395,00 €
Réactifs de traitement d'air	26 790,00 €
Réactifs de traitement d'eau	39 916,00 €
Traitement des REFIOM	587 141,00 €
Mâchefers non valorisables	- €
Mâchefers valorisables et valorisés	- €
Mâchefers valorisables non valorisés	258 194,00 €
Valorisation compost / stabilisat	64 606,00 €
Traitement des déchets verts, structurant	136 114,00 €
Frais de Gestion	674 255,00 €
TGAP	351 173,00 €
Charges autres contrats (Tout venant des EPCI)	539 397,00 €
Autres	48 327,00 €
Total Charges proportionnelles	4 134 539,00 €
Charges Gros entretien renouvellement	560 527,00 €
Fond de Gros entretien renouvellement	1 043 010,00 €
Solde Fond GER	482 483,00 €
Interressements versés au SIL	
Apports de Déchets tiers	774 888,00 €
Ventes de Chaleurs	386 924,00 €
Ventes d'électricité	640 080,00 €
Ventes matériaux	57 831,00 €
Total Interressements SIL	1 859 723,00 €
Total Charges	11 519 337,00 €
Résultat d'Exploitation	- 680 019,00 €
Frais financiers	- €
Résultat	- 680 019,00 €

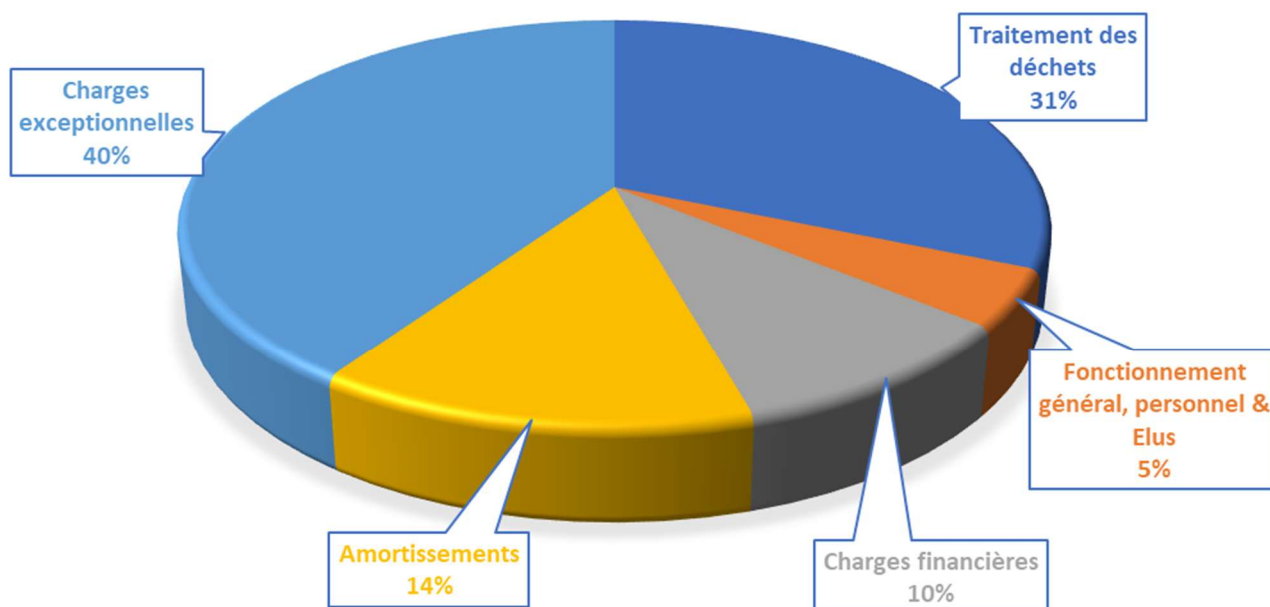
1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à l'amortissement des sites et de leurs équipements y compris les frais financiers.



Charges générales	7 519 200 €
Fonctionnement général	141 247 €
Prestations de traitement des ordures ménagères	6 056 653 €
Prestations de traitement des déchets verts	737 938 €
CME: Taxes foncières	98 905 €
CME: Centre multifilières de traitement d'Echillais: Frais dédiés (insertions marchés publics, frais d'études, frais de représentation en justice, etc.)	164 457 €
TGAP	320 000 €
Frais de personnel & Elus	259 682 €
Personnel	201 150 €
Elus	56 860 €
Déplacement (Personnel & Elus)	1 672 €
Charges financières	2 114 427 €
Charges exceptionnelles	8 751 822 €
Titres annulés/remb cotisations 2019	69 252 €
provisions	1 320 000 €
pénalités VINCI	7 362 570 €
Opérations d'ordre : Amortissements	3 024 311 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 669 442 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



2. Les dépenses d'investissement

L'année 2020 aura été marquée par l'achèvement du programme de construction du CMVD en 2020.

AR PREFECTURE

017-251710687-20210705-DEL16282021-DE
 Recu le 07/07/2021

Equipements	Marché en prix de base HT	Avenant n°1	Avenant n°2	Protocole transactionnel	Révision	Solde de l'opération €HT révisés
CME TOTAL	82 785 000 €	1 622 968 €	679 504 €	1 175 000 €	3 499 566 €	89 762 038 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2020
20 - immobilisation incorporelles	12 450
21 - mobilier de bureau et informatique/ terrain Oléron	45 917
23 - immobilisations en cours	1 773 469
16 - Remboursement demprunts	4 118 010
01 - déficit d'investissement reporté	1 184 279
Total dépenses d'investissement	7 134 125

Investissements cumulés

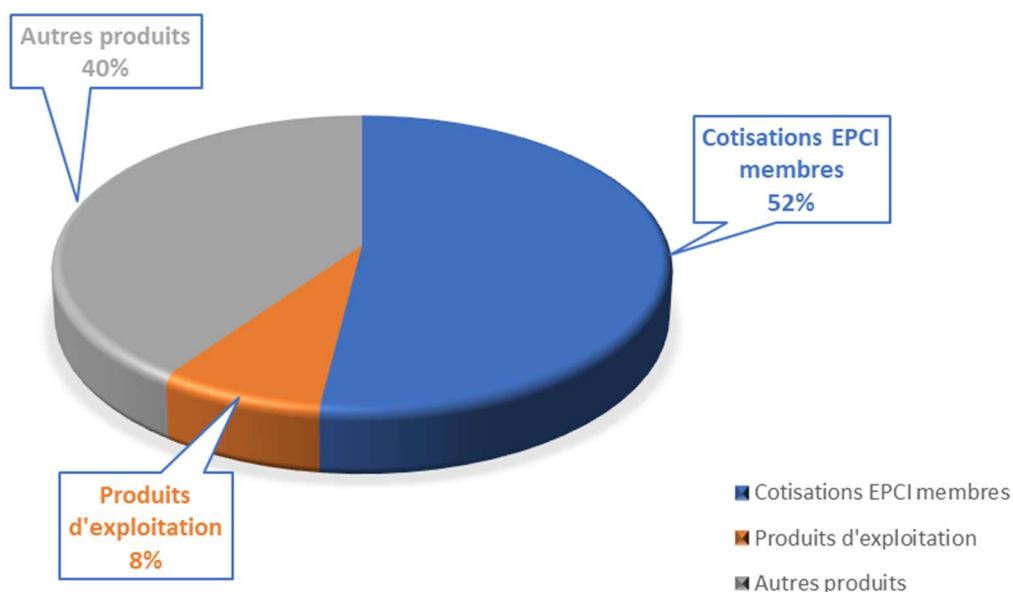
IV. Les recettes du SIL1. *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement du SIL proviennent principalement des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.



Cotisations EPCI membres	11 682 396
Produits d'exploitation	1 767 889
Facturation apports extérieurs DIB & OMR (déchets industriels banals, refus de tri, apports des services techniques communaux, apports VEOLIA)	512 422
Facturation apports extérieurs déchets verts	9 169
Vente de chaleur BA 721	448 743
Vente métaux ferreux & non-ferreux	129 010
Intéressement aux ventes d'électricité	668 545
retenue VINCI	8 835 083
Autres produits de gestion courante	190 565
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2020	22 475 933

PRODUITS D'EXPLOITATION 2020



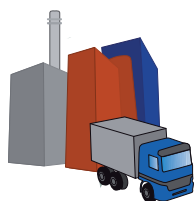
2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.



Emprunts souscrits en 2020	2 625 000
Amortissement des immobilisations	2 710 294
autres réserves	2 237 294
avances/acomptes	49 362
intégrations	314 018
TOTAL PRODUITS D'INVESTISSEMENT 2020	7 935 968

Les chiffres clés



Quantité d'ordures ménagères traitées (hors déchets assimilés)	309(*) kg/hab/an
---	------------------

Coût de traitement des ordures ménagères	52 €/hab/an
---	-------------

Quantité de déchets verts traités	159 kg/hab/an
-----------------------------------	---------------

Coût de traitement des déchets verts	4 €/hab/an
--------------------------------------	------------

(*) ce chiffre élevé prend en compte le poids des déchets produits pendant la saison touristique (environ 25%)

Les évènements marquants de l'année 2020

I. Travaux

En 2020, les travaux de boisement liés aux mesures compensatoires et à l'intégration du site dans le cadre du classement Grand Site de France ont débuté en décembre et se poursuivent sur 2021. Montant total des travaux 135 000€HT.

II. Administratif et Juridique

Mars 2020 : Signature d'un protocole transactionnel dans le cadre du marché n°0101PR-2010 en date du 22 juin 2012 relatif à la conception, la réalisation et la mise en service du CMVD. Soucieux de s'éviter mutuellement une procédure particulièrement longue et coûteuse eu égard à la complexité des problèmes posés, les SIL et le Titulaire ont souhaité engager des discussions afin, le cas échéant, de parvenir à un accord leur permettant de mettre un terme à l'ensemble de leurs différends et de solder définitivement les comptes du marché.

Aux termes de ces discussions, ils se sont engagés à réaliser des concessions réciproques dans un protocole transactionnel ayant pour objet, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil, de mettre un terme à la contestation née entre le SIL et le Titulaire.

L'homologation de ce protocole a été demandée au Tribunal Administratif de Poitiers. C'est en cours d'instruction.

Courant 2020 : Médiation avec SOVAL portant :

- les conditions de prise en charge de la TGAP,
- le préjudice de SOVAL lié au retard de démarrage de l'unité
- les modalités de calcul des différents intéressements (électrique, métaux ferreux et non ferreux, déchets tiers)

Un protocole transactionnel et un avenant ont été validés par le comité syndical et signés des parties en mai 2021.

16 octobre 2020 une requête est enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Poitiers, dirigée contre le Groupement constructeur et à laquelle SOVAL NORD est également appelée, le SIL a fait état de divers dysfonctionnements affectant le centre de valorisation de déchets d'Echillais et plus particulièrement « de très nombreux désordres et malfaçons » affectant le centre, de sorte que « cette récurrence pose la question de la pérennité et de la solidité de l'ouvrage construit, tout autant que de son impropreté à sa destination ».

Par conséquent, le SIL a sollicité la désignation d'un expert sur le fondement des dispositions de l'article R. 532-1 du code de justice administrative, avec pour mission notamment de donner son avis sur ces désordres et malfaçons, de déterminer les responsabilités et d'évaluer les préjudices en résultant. Cette procédure a été acceptée par le Tribunal Administratif de Potiers en mai 2021.

Renouvellement du Comité Syndical et des instances

Le 22 septembre 2020

Ont été élus :

- Le Président : Didier SIMONNET
- Les membres du Bureau :
 - Les vice-présidents : Alain BURNET, Éric RENOUX, Marie-Josée VILLAUTREIX, Mickaël VALLET, Hervé BLANCHE, Emmanuel CRETIN, Claude MAUGAN
 - Les non vice-Présidents : Thierry LESAUVAGE, Mariette ADOLPHE, Michel PARENT, François SERVENT
 -

Le 12 novembre 2020

Ont été élus les membres :

- de la Commission d'Appels d'Offres :
 - Titulaires : Alain BURNET, Marie-Josée VILLAUTREIX, Hervé BLANCHE, Emmanuel CRETIN, François SERVENT
 - Suppléants : Éric RENOUX, Claude MAUGAN, Thierry LESAUVAGE, Mariette ADOLPHE, Michel PARENT
- de la Commission de Délégation de Service Public :
 - Titulaires : Alain BURNET, Marie-Josée VILLAUTREIX, Hervé BLANCHE, Emmanuel CRETIN, François SERVENT
 - Suppléants : Éric RENOUX, Claude MAUGAN, Thierry LESAUVAGE, Mariette ADOLPHE, Michel PARENT

AR PREFECTURE

017-251710687-20210705-DELIB282021-DE
Reçu le 07/07/2021

Ont été désignés les représentants .

- d'AMORCE : Alain BURNET Titulaire, Didier SIMONNET Suppléant
- du Comité Nationale d'Action Sociale: Hervé BLANCHE
- de la Fédération Nationale des Collectivité Compostage : Titulaires Éric RENOUX , Thierry LESAUVAGE , Suppléants Emmanuel CRETIN, Marie-Josée VILLAUTREIX
- de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Région Nouvelle-Aquitaine : Didier SIMONNET Titulaire, Thierry LESAUVAGE Suppléant
- de la Commission de Suivi de Site : Claude MAUGAN Titulaire, Lionnel PACAUD Suppléant
- de la Commission des Services Publics Locaux : Alain BURNET, Marie-Josée VILLAUTREIX, Éric RENOUX , Claude MAUGAN, Didier SIMONNET, Mariette ADOLPHE, François SERVENT
- de L'Entente avec CYCLAD : Alain BURNET, Hervé BLANCHE, Didier SIMONNET